

C 1/1/ 01 11 1 D	ALLEMA	SINE Z		
	ement Immobilier à capital variable ire : 200.000.000 € — 853 026 821 R0	CS PARIS		DATE – CACHET ET VISA
Société de Gestion : PAREF GESTION Société Anonyme au capital de 253.440 Euros — 380 373 753 RCS PARIS Société de Gestion de Portefeuille — Agrément AMF n°GP 08000011 en date du 19/02/2008 Agrément AIFM en date du 16/07/2014 au titre de la directive 2011/61/UE Siège Social : 153, boulevard Haussmann - 75008 Paris — Tél 01 86 90 41 10 - www.paref-gestion.com Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif			DATE - CACITET ET VIDA	
	N DE SOUSCRIPT			
	GOCIETE DE GESTION			
	ion :	N° associé :		
Je soussigné (e)	☐ Monsieur	☐ Madame	☐ Madame	et Monsieur 🔲 Indivision
PERSONNE N	MORALE			
Code Postal :	Ville :		Pays :	
Régime fiscal	IR IS N° SIRET	「:		Code APE :
PERSONNE F	PHYSIQUE			
			Prénom (s) :	
· ·				Commune :
				Nationalité :
Situation famil				
	Marié(e) 🔲 Pacsé(e) régim	e légal П Pacsélel ré	aime indivision	Veuf(ve) Divorcé(e)
Régime matrimo			_	- · · · · -
•		réduite aux acquêts	Séparations de	biens Participation aux acquêts
■ Communauté	meubles et acquêts 🔲 Cla	use de réemploi de for	nds propres 🔲 A	Autre, préciser :
Régime fiscal	IR IS Autre précise	er·		
				ertifions que les parts ne sont pas souscrites au bénéfice d'une
				dans la réglementation américaine, ne seront pas cédées, ni
transférées sur le	e territoire des Etats-Unis ou	au bénéfice d'une «US	Person») - Adress	e et Pays de résidence fiscale :
Noture de prepri				
Nature de propri		riété 🗖 Usufruit (Voir	au verso - Modali	tés pratiques de rédaction du présent bulletin de souscription)
Reconnais avoir	r reçu le / / /	(Date = délai de	réflexion de 48h) le	es statuts, la note d'information visée par l'Autorité des Marchés
	n avoir pris connaissance, ain			
	du fait que la societe ne garant aient les souscriptions.	it pas la revente des par	rts mais que des m	odalités sont prévues dans la note d'information pour le cas où les
	•	de la société Novanierr	re Allemanne 2 (mir	nimum de 10 parts pour les nouveaux associés) au prix unitaire de
	•	· ·		€
Modalités de rég	lement			
_	ouscription comptant <u>en prioi</u> ardie - IBAN : FR76 1870 600			nçaise) à l'ordre de Novapierre Allemagne 2 à la Banque Crédit 1887
☐ Je règle ma s	ouscription comptant. Ci-joir	nt un chèque à l'ordre	de Novapierre Alle	emagne 2 de€
☐ Je demande	un emprunt. En cas de	financement, le bu	ulletin de sousc	ription ne doit être transmis à la société de gestion
	du prêt et versement du moi			
	Domiciliation des revenus : Demande(ons) que le règlement des revenus attachés aux parts, objet de la présente souscription, soit porté au crédit du compte suivant : (joindre impérativement un IBAN)			
			nt up quo io cos :	one.
Fait à le / 2019 en 3 exemplaires dont un que je conserve. Faire précéder la (les) signature (s) de la mention manuscrite « Bon pour souscription departs » (nombre de parts en toutes lettres)				
		т тапизстке « вин ро	ur souscription de	parts // (normbre de parts en toutes tettres)
Signature(s)				G E S T I O N

Nom du conseiller :



Société Civile de Placement Immobilier à capital variable

Régie par les articles 1845 et suivants du code civil, les articles L.214-86 et suivants et l'article R.214-155 et suivants du code monétaire et financier et les articles 422-189 et suivants du Règlement Général de l'AMF

Capital social statutaire: 200.000.000 € — 853 026 821 RCS PARIS

Siège Social: 153, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - Tél. 01 86 90 41 10 - www.paref-gestion.com

Objet social: acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

Les statuts sont déposés au siège social.

Responsabilité des associés: La responsabilité des associés ne peut être mise en cause que si la Société a été préalablement et vainement poursuivie. La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est engagée en fonction de sa part dans le capital et est limitée à la fraction dudit capital qu'il possède conformément aux articles L214-55, L341-10 du CMF et 14.1 des statuts.

Notice : la notice prévue par l'article 422-196 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers a été publiée au BALO. Note d'information : la note d'information a recu le visa SCPI n° 19-19 en date du 20 août 2019 de l'Autorité des Marchés Financiers.

Date d'ouverture des souscriptions : la SCPI ayant opté pour la variabilité de son capital, la Société de Gestion n'acceptera plus de souscription lorsque le capital social statutaire sera atteint, sauf pour compenser les retraits.

Prix de souscription : 250 € à compter du 18 septembre 2019 (avis publié au BALO - Bulletin n°112 le 18/09/2019)

Valeur nominale : 200 € - Prime d'émission : 50 € dont 10 % HT (12 % TTC) de commission de souscription

Minimum de souscription : DIX (10) parts pour tout nouvel associé.

Modalité de règlement : en totalité le jour de la souscription, sauf recours au crédit, auquel cas la souscription devra être réglée sur première demande de la société de gestion.

Lieu de souscription : Le bulletin de souscription doit parvenir, dûment complété et signé, au siège de la Société de Gestion : 153 boulevard Haussmann - 75008 Paris.

Jouissance des parts : La date de jouissance est fixée au premier jour du troisième mois suivant la réception intégrale des fonds par la société.

MODALITES PRATIQUES DE REDACTION DU PRESENT BULLETIN DE SOUSCRIPTION

1° Pour les mineurs et les incapables :

Mineurs : établir le bulletin au nom du mineur, le faire signer par son (ses) représentant(s) légal(aux) dûment habilité(s). Incapables majeurs : établir le bulletin au nom du majeur incapable, le faire signer par le majeur incapable selon le cas et/ou son représentant légal dûment habilité (tuteur ou curateur). Joindre une copie du document ou de la décision nommant la tutelle ou la curatelle.

2° Pour les usufruitiers et nu-propriétaires :

Le bulletin est établi au nom du nu-propriétaire, il est signé par celui-ci et l'usufruitier à moins que l'un d'eux n'ait donné procuration à l'autre. Indiquer en bas du bulletin de souscription la mention suivante : « Bon pour souscription de ... parts de Novapierre Allemagne 2 en nue-propriété, l'usufruit étant simultanément acquis par un tiers pour ... années » (nombre de parts et nombre d'années en toutes lettres).

Etablir un formulaire au nom de l'indivision, le faire signer par le mandataire de l'indivision valablement autorisé ou – à défaut de mandataire – par chaque membre de l'indivision - établir en annexe un état recensant les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, adresses complètes et régimes fiscaux de tous les indivisaires ainsi que le mandataire désigné pour l'indivision.

4° Pour les personnes morales :

Etablir le bulletin au nom de la personne morale et le faire signer par la personne habilitée à engager la personne morale. Joindre une copie de l'extrait K-bis datant de moins de 3 mois et la copie des statuts.

Joindre impérativement un IBAN et la copie recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité.

Protection des données à caractère personnel : Dans le cadre du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, le « Règlement Général sur la Protection des Données » (ci-après le « RGPD »), PAREF GESTION, société anonyme de droit français, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 380 373 753, dont le siège social est situé 153 boulevard Haussmann, 75008 Paris, dûment agréée en France en tant que société de gestion de portefeuille, est le responsable du traitement de vos données à caractère personnel (au sens du RGPD), tel que décrit dans la Notice d'Information jointe au présent bulletin de souscription.

Communication: Pour toutes informations sur l'état du registre et les principaux indicateurs de la SCPI (valeur de réalisation, dernier dividende annuel servi, dividende estimé de l'exercice en cours), vous pouvez vous adresser à la Société de Gestion PAREF GESTION -Service Associés - 153 boulevard Haussmann - 75008 Paris - Tél.: 01 86 90 41 10 - www.paref-gestion.com.

AVERTISSEMENT

Les instruments financiers présentent des risques notamment de pertes en capital. La société de gestion ne garantit ni la rentabilité ni le capital investi. L'ensemble

des risques associés à l'investissement dans ces instruments est décrit dans le DICI et la note d'information des SCPI, dont tout investisseur doit prendre connaissance préalablement à son investissement. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Tout investisseur doit apprécier son intérêt à investir au regard de sa situation personnelle et est invité à prendre l'attache d'un conseil afain d'évaluer, si nécessaire, les conséquences fiscales d'un tel investissement. Dans le cas où l'investissement dans ces SCPI serait proposé dans le cadre d'un emprunt, l'attention des investisseurs doit être attirée sur les risques spécifiques associés.

Ces instruments financiers ne sont pas destinés et ne peuvent être souscrits par des US Persons au sens de la réglementation.





QUESTIONNAIRE DE CONNAISSANCE DE LA CLIENTÈLE

En application notamment de la directive MIF (Marché des Instruments Financiers) en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2007 et de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Tous les champs sont obligatoires

7				
Joindre à ce questionnaire u	n justificatif de do	omicile et une pièce d'i	dentité	
PERSONNE PHYSIQUE		■ PERSONNE MORALE		
☐ M ☐ Mme	■ Mlle	☐ M et Mme	Sté (IS ou IR)	☐ Autre
Nom		Prénom		
Adresse				
			Pays	
'				
			Dé	
Nationalité				'
Résident fiscal français :			, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
_			_	
Représentant légal (société		·	-	Jsufruitier
			Prénom	
Code postal	Ville		Tél	
1) Comment qualifierez-vous	votre niveau de co	nnaissance concernant	les produits d'épargne ?	
Faible	■ Moyen		Elevé	
2) Comment qualifierez-vous	votre niveau de co	nnaissance concernant	les marchés et les produits imm	obiliers?
Immobilier en direct				
Faible	■ Moyen		Elevé	
Immobilier indirect (« pierre	-papier »)			
• Actions cotées de soc	ciétés immobilières			
☐ Faible	■Moye	en	☐ Elevé	
OPCVM spécialisé sec	cteur immobilier			
Faible	■Moye	en	☐ Elevé	
• SCPI	_ ,			
Faible	■Moye	en	☐ Elevé	
• OPCI				
Faible	Moye	n e	☐ Elevé	
	٦٠٠٠٥)٥			
3) Quel type d'investisseur vo	us correspondrait	le nius ?		
☐ Je n'accepte aucun risque d	-	te ptus .		
J'accepte une prise de risque		t sa traduira par upa part	co partialla da man capital	
□ 3 accepte une prise de lisqu	ae moderee podvam	i se irauurre par urre peri	e partiette de mon capital.	
/) Qual act la revenu en rest	la valva favar fi	1.2		
4) Quel est le revenu annuel d	-			
<pre>< 30 000 euros</pre>	de 30 000 à			
de 50 000 à 100 000 euros	□ > 100 000 €	euros		



5) Quel est le montant de votre patrimoine ? - de 100 000 euros	ntre 100 000 et 300 000 euros
Entre 300 000 et 500 000 euros	+ de 500 000 euros
6) Quelle est votre tranche marginale d'imposition ?	
0 %	□ 30 %
7) Êtes-vous soumis à l'IFI (Impôt sur la Fortune Imm	obilière) ? — Oui (Précisez le taux d'imposition)
Non	Out (Freeisez te taux u imposition)
8) Quel est le montant de votre patrimoine immobi - de 100 000 euros	
Entre 300 000 et 500 000 euros	☐ entre 100 000 et 300 000 euros ☐ + de 500 000 euros
9) Quel est le montant de votre patrimoine immobilier Ne possède pas de parts de SCPI	r en parts de SCPI ?
Entre 10 000 et 30 000 euros	+ de 30 000 euros
10) Quels sont vos objectifs en matière d'investissem	ent en narts de SCPI ?
Diversifier mes investissements	Compléter mes revenus, ma retraite
Défiscaliser	Constituer un patrimoine
11) Quelle est la durée envisagée concernant vos plac	ements en parts de SCPI ?
- de 8 ans Entre 8 et 10 ans	→ + de 10 ans
12) Avez-vous pris connaissance des avantages et risc	ques de placement en parts de SCPI ?
Oui	Non
13) Compte tenu des documents et des renseignemen	ts qui vous ont été délivrés, estimez-vous avoir compris les risques
inhérents à l'investissement en parts de SCPI ?	
Oui	Non
14) Quelle est l'origine des fonds que vous souhaitez i	
☐ Epargne déjà constituée ☐ Produit de cessions	Successions
Autres (à préciser)	Revenus exceptionnels
Je déclare assumer l'entière responsabilité des réponse	s que je viens de fournir à ce questionnaire.
Fait à le /	Signature
CADRE RESERVE A LA SOCIETE DE GESTION :	
TEST D'ADEQUATION :	
□ validé □ refusé	

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS





OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

PRODUIT: NOVAPIERRE Allemagne 2

INITIATEUR: PAREF GESTION

Site web: https://www.paref-gestion.com/ - Pour plus d'informations: 01 86 90 41 10

AUTORITÉ COMPÉTENTE : Autorité des Marchés Financiers (AMF)

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT : 20 août 2019

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ETRE

DIFFICILE À COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

TYPE: SCPI à capital variable qui permet d'investir dans des biens immobiliers tout en diversifiant ses placements, en mutualisant son risque lié à l'investissement. Le capital investi n'est pas garanti.

OBJECTIFS: Novapierre Allemagne 2 a pour objectif de constituer un patrimoine immobilier commercial locatif diversifié composé majoritairement de murs de magasins, de commerces, de centres commerciaux, et propre à assurer l'objectif de gestion qui est de distribuer un dividende potentiel soumis à la décision de l'Assemblée Générale. Les biens immobiliers sur lesquels portera la politique d'investissement de la SCPI seront majoritairement situés en Allemagne et à titre exceptionnel dans d'autres Etats de la zone euro. Pour financer ses investissements, la SCPI aura recours à l'endettement dans la limite d'un maximum de 40 % de la valeur d'acquisition des actifs immobiliers, autorisé en assemblée générale des associés. Cette SCPI associe un rendement potentiel lié à la perception des loyers et une capitalisation liés à la revalorisation potentielle des actifs.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS: Cible de clientèle: Tous, clients professionnels et non professionnels au sens de la directive Marché d'instruments financiers 2014/65/UE du parlement européen et du conseil du 15 mai 2014 qui ne disposent pas des moyens ou de la disponibilité nécessaires pour réaliser et suivre eux-mêmes un investissement immobilier. La SCPI est un investissement indirect de long terme dans l'immobilier permettant de diversifier son épargne, source de revenus complémentaires, notamment en vue de la retraite. La durée de détention conseillée est de 10 ans minimum. L'investissement du client doit être en rapport avec sa capacité de financement minimum s'il a recours à l'emprunt et avec sa stratégie patrimoniale en matière de diversification.

ASSURANCES: non applicable

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 10 ans.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui représente donc une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit

- Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et si, la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
- Si la situation venait à se détériorer sur les marchés, les pertes potentielles et/ou l'impact sur le rendement de votre investissement se situe à un niveau entre faible et moyen.
- Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risques liés à un portefeuille d'investissements immobiliers locatif gérés de manière discrétionnaire :

- Risque de perte en capital : Le capital que vous investissez dans la SCPI n'est pas garanti, vous pourriez perdre tout ou partie du capital investi. Cependant, ce risque est limité au montant de vos parts dans le capital de la SCPI.
- Risque de liquidité : Vous pouvez effectuer une demande de rachat, celle-ci s'effectuera à la valeur de retrait. En cas d'absence de contreparties à l'achat, vous pourriez ne pas pouvoir vendre vos parts ou être dans l'obligation d'accepter une décote sur le prix de retrait.
- Risque lié à l'endettement et aux acquisitions payables à terme : la SCPI pourra recourir à de telles opérations dans les limites prévues par la note d'information de la SCPI. En cas de baisse du marché immobilier, la SCPI pourrait être dans l'impossibilité de rembourser les emprunts souscrits et la valeur et la liquidité de vos parts s'en trouveraient affectées.
- Risque de concentration géographique : la SCPI a vocation à investir principalement sur le marché de l'immobilier de commerce allemand. Par conséquent, le risque de perte en capital est principalement lié à une baisse du marché immobilier commercial en Allemagne.

1/3

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Investissement de 1 SCÉNARIOS	0 000 EUR	1 an	5 ans	10 ans (période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 639 EUR	8 379 EUR	8 105 EUR
	Rendement annuel moyen	-13,61%	-3,48%	-2,08%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 328 EUR	11 232 EUR	14 336 EUR
	Rendement annuel moyen	-6,72%	2,35%	3,67%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 458 EUR	11 656 EUR	15 136 EUR
	Rendement annuel moyen	-5,42%	3,11%	4,23%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 672 EUR	12 199 EUR	16 116 EUR
		-3,28%	4,06%	4,89%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans (la période de détention recommandée), en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 euros.

- Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.
- Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.
- Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.
- Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant la période de détention recommandée. Il est possible que vous ne puissiez pas sortir du produit avant échéance, ou que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.
- Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI PAREF GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

PAREF GESTION est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marché Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres.

Les fonds de l'investisseur ou les revenus de la SCPI sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de la SCPI. Par conséquent, le défaut de Paref Gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs de la SCPI.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 EUR			
SCÉNARIOS	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	1552 EUR	4694 EUR	11668 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	15,52%	7,22%	6,13%

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée
- la signification des différentes catégories de coûts

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	1,16%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que payiez moins.
	Coûts de sortie	Néant	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	2,35%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	2,62%*	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	Néant	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	Néant	L'incidence des commissions d'intéressement.

^{*} dont 1,21 % de frais d'exploitation immobilière

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPÉE ?

Le produit est construit pour un investissement à long terme.

La sortie n'est possible que s'il existe une contrepartie à l'achat.

La SCPI ne garantit pas le rachat ou la revente des parts, vous êtes donc soumis au risque de liquidité détaillé ci-avant.

Période de détention recommandée : 10 ans minimum.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?

Toute réclamation concernant la SCPI ou le comportement de son initiateur ou de la personne qui fournit des conseils au sujet de cette SCPI ou qui la vend peut être adressée à :

PAREF GESTION Service Associés

153, Bd Haussmann - 75008 Paris Numéro de téléphone : 01 86 90 41 10

Email: associes@paref.com

PAREF GESTION s'engage à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai. Dans tous les cas, une réponse définitive vous sera apportée dans un délai maximal de 60 jours à compter de la réception de votre demande sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

MEDIATEUR AMF: Pour régler un différend à l'amiable entre un associé et la société de gestion et afin d'éviter une procédure judiciaire, le service de médiation interne de l'AMF peut être saisi par réclamation écrite adressée à : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de La Bourse, 75082 Paris Cedex 02. Il est possible de remplir en ligne le Formulaire de demande de médiation AMF et de consulter la Charte de médiation AMF sur le site internet officiel de l'AMF.

Pour plus d'informations, en vue de votre souscription, nous vous invitons à vous connecter sur le site www.paref-gestion.com et à prendre connaissance des autres documents légaux de la SCPI : note d'information, statuts, bulletin trimestriel d'information, rapport annuel.

Contact téléphonique (non surtaxé): 01 86 90 41 10